

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt cinq  
En exercice : 15 le 7 avril à 20 heures 30  
Présents : 12 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE  
Votants : dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
Convocation du 2 avril à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe

Mmes : CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary, SEMENE Marie-Ange

Secrétaire : POUPOT Mary

Absents excusés : AFONSO Djemilla procuration à DUCROS Lucie

LASFARGUES William procuration à IMART Thierry

COULON Florian procuration à CASANOVA Céline

**Objet : Matériel service technique : Achat d'un souffleur - demande de subvention au Conseil Départemental**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Le service technique ne dispose que d'un souffleur ce qui ne permet pas aux deux agents de souffler les feuilles, en particulier, en même temps.

Un deuxième souffleur permettrait de nettoyer plus rapidement les espaces encombrés de feuilles en particulier l'automne.

Trois devis sont proposés :

Rural Master : souffleur à dos stihl br450 pour 590€ HT soit 708€ TTC

RAGT : souffleur à dos stihl br450 pour 651.73€ HT soit 782.08€ TTC

VM Assistance : souffleur à dos stihl br 450 pour 724.17€ HT soit 869€ TTC

Il est proposé de retenir l'offre de Rural Master.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à retenir l'offre de Rural Master pour l'achat d'un souffleur à dos stihl br450 pour 590€ HT soit 708€ TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :  
la publication le 7 avril 2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 031-213100035-20250417-DEL\_2025\_16\_17b-DE  
en date du 22/04/2025 ; REFERENCE ACTE : DEL\_2025\_16\_17b

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

---

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.